



Delais après un décès pour être avertis?

Par **chrislerois**, le **24/07/2013** à **10:32**

bonjour

Je viens de perdre mon meilleur amis. Depuis 15 ans, il m'a toujours dit que je serai son légataire universel. En supposant qu'il ai fait un testament chez un notaire, pourriez-vous me dire à peut près dans combien de temps après le décès je serai avertis.

Merci

Par **Marion3**, le **24/07/2013** à **10:56**

Bonjour chrislerois,

Vous avez déjà posé la même question hier, et vous avez eu des réponses !!!

Par **chrislerois**, le **24/07/2013** à **11:57**

non pas de réponse sur le delais...

merci

Par **Marion3**, le **24/07/2013** à **18:06**

La succession doit être terminée en principe 6 mois après le décès (afin d'éviter des frais supplémentaires) mais ce n'est pas une obligation ...

S'il y a un testament déposé chez un notaire, ce dernier vous contactera lorsqu'il sera informé du décès.

Votre ami avait-il de la famille qui pourrait informer le notaire du décès? ? était-il propriétaire de bien(s) immobilier(s)?

S'il n'avait aucun bien immobilier, un notaire n'est pas nécessaire pour la succession.

Cdt